



## GREEN FOREST est un Groupement Forestier Ecologique et Citoyen

Notre idée est de vous permettre de devenir *propriétaire forestier*\* en mutualisant les achats de forêts.

Les parcelles seront réparties à travers le Dauphiné, en plaine ou en montagne dans des massifs comme le Vercors, La Chartreuse, Belledonne, l'Oisans...

*\*Propriétaire forestier à travers la souscription de parts sociales.*

### Ecologique...

Dans notre région la forêt constitue un élément majeur et essentiel de notre environnement naturel. Les forêts stockent, après les océans, l'essentiel du carbone. L'intérêt de prélever un arbre mur est donc double : stockage du carbone et accroissement des jeunes plants plus gourmands en CO<sub>2</sub>.

Green Forest, propriétaire des forêts, applique une sylviculture responsable et respectueuse des multiples enjeux d'aujourd'hui :

- Gestion irrégulière des peuplements, c'est-à-dire présence de toutes les classes de diamètres et d'âge dans une même forêt
- Favoriser la régénération naturelle
- Eviter les coupes rases
- Favoriser le mélange des essences et notamment le mélange résineux et feuillus
- Conserver des arbres morts au sol et sur pied pour la biodiversité
- Récolter des volumes de bois cohérents avec la production naturelle de la forêt
- S'engage dans la gestion Ecocertifiée et durable des forêts selon le référentiel « PEFC »

### « Economie et écologie ne sont plus dissociables »

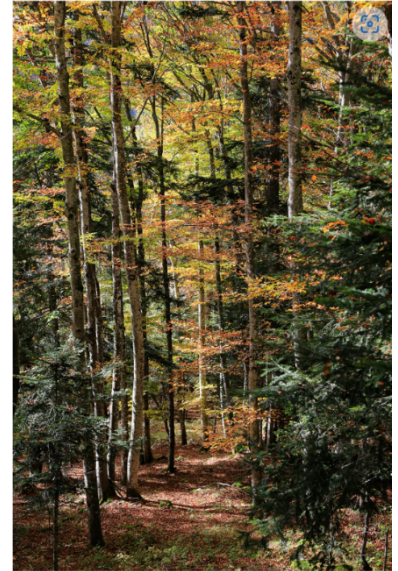
#### Citoyen...

Les enjeux sont à la hauteur de ce que la forêt représente sur notre territoire.

En Auvergne-Rhône-Alpes 80% des forêts sont privées.

Elles appartiennent à plus de 665 400 propriétaires forestiers appelé « Sylviculteurs ». Ce morcellement engendre souvent une gestion aléatoire.

Parfois surexploitées pour en retirer un revenu convenable malgré leur petite surface, ou au contraire non entretenues depuis plusieurs décennies ; les forêts subissent bien souvent des traitements inappropriés.



GREEN FOREST vous propose de vous constituer un **patrimoine 100% naturel**, proche de chez vous ou des lieux que vous affectionnez afin de pouvoir agir concrètement.



#### Les enjeux

- Protection des paysages et préservation des sols
- Soutien d'une économie locale et non délocalisable
- Biodiversité,
- Production de bois locale dans les meilleures conditions possible,
- Stockage de carbone, Production d'oxygène,
- Entretien des espaces d'accueil et de loisirs...

**Investir en forêt c'est aussi consacrer une partie de vote épargne  
au profit de votre environnement direct.**

### **Nos Objectifs :**

GREEN FOREST a pour objectif d'acquérir des forêts en région Rhône-Alpes et plus particulièrement à travers le Dauphiné pour constituer à moyen terme un patrimoine forestier de plusieurs centaines d'hectares. Les forêts seront volontairement réparties de façon aléatoire sur notre territoire afin de limiter les risques face aux aléas climatiques : vent, sécheresse, attaque parasitaire.

Elles seront aussi constituées d'essences variées : sapin, épicéa, hêtre, pin... là encore pour être plus résistantes et pour répondre aux différents marchés de l'industrie.

Green Forest vous offre la possibilité de vous constituer un patrimoine naturel à la hauteur de vos ressources et de vos ambitions au fil du temps ; et de bénéficier de mesures fiscales intéressantes : droits de mutations, réduction d'impôts sur le revenu...

Notre volonté est aussi d'éduquer le public, et tout particulièrement les enfants, à la forêt.

### **Le fonctionnement de GREEN FOREST**

Green Forest est constitué d'associés.

Les opérations courantes de gestion des forêts sont assurées par un Gestionnaire Forestier Professionnel : marquage des coupes, ventes des bois, contractualisation des travaux en sous-traitance, rédaction des documents de gestion durable...

Et les décisions importantes sont votées en assemblée générale : 1 part = 1 voix

Achat de nouvelle forêt,  
Répartition des dividendes,  
Agrément de nouveaux associés...



L'idée n'est pas de reverser les dividendes à chaque coupe de bois source de revenu, mais plutôt d'acquérir de nouvelles parcelles.

Il faut considérer ce placement comme une épargne patrimoniale de moyen et long terme.

Habituellement le rendement financier net d'une forêt se situe entre 2 et 3 % /an.

## **Fiscalité forestière et réduction d'impôt :**

### **Réduction d'impôt :**

Le Gouvernement encourage l'investissement forestier à travers un dispositif spécifique ; le « **DEFI Forêt** » Il s'applique aux souscriptions en numéraire de parts sociales de Groupement Forestier et permet de réduire son Impôt sur le Revenu de 18% du montant investi.

Le plafond est établi pour un couple à 18% de 11400 eu d'investissement par an, soit 2052 eu maximum de réduction d'Impôt sur le Revenu ; et la moitié pour une personne seule (18% de 5700 eu soit 1026 eu).

### **Exonération de l'Impôt sur la Fortune (IFI)**

L'investissement dans un groupement forestier permet d'exonérer 75% de la valeur des parts détenues.

### **Droits de mutation à titre gratuit**

Les parts de groupement forestier sont soumises aux droits de mutation (succession ou donation) mais bénéficient la encore d'une exonération de 75% de leur valeur.

## **GREEN-FOREST aujourd'hui c'est :**

**92 associés - 23 forêts - 53 hectares**

**sur 7 communes du Vercors Nord**

**Un capital social de 702.700 €**

## **CONTACTS :**

contact@green-forest.fr

www.green-forest.fr

Benoît Coulée – gérant

07.86.70.35.53